



Protocole Arattel

1. Introduction

Le protocole Arattel a été créé dans le but d'alléger le Cheval de Trait Ardennais (CTA) pour rendre celui-ci plus apte à l'attelage et aux activités de loisirs et élargir son génome.

Le cheval arabe et le cheval cob ont été choisis comme améliorateurs en croisement d'assimilation.

De longue date, des origines arabes se retrouvent dans les principales races chevalines. 3 générations seront nécessaires pour l'obtention du modèle recherché.

Quant au cheval cob, carrossier reconnu, son utilisation comme améliorateur permet d'atteindre en 2 générations le modèle souhaité.

Ce protocole abroge et remplace le protocole précédent.

2. Définitions

Le F1 = 50% arabe ou cob /50% CTA.

Le F2 = 25% arabe ou cob/75% CTA. Le F2 cob est considéré comme le produit fini.

Le F3 = 12,5% arabe/87,5% CTA. Le F3 arabe est considéré comme le produit fini.

Les produits sont inscrits dans une annexe au livre généalogique des CTA.

La génération suivant le produit fini est inséré dans le livre généalogique des CTA.

3. Commission Arattel :

Le Conseil d'Administration du Stud-Book du CTA désigne les membres de la Commission Arattel et valide le protocole Arattel.

La Commission Arattel rédige le protocole, est responsable de sa mise en application, de ses modifications éventuelles et désigne les membres de la Commission Officielle Arattel en charge de la sélection des étalons améliorateurs.

La Commission Arattel est composée de :

- Christian Collignon, organisateur de concours d'attelage et attaleur ;
- Jean-Claude Destiné, maréchal-ferrant et attaleur ;
- Michel Ectors, président du Stud-Book CTA ;
- Claudy Lepère, vétérinaire et attaleur ;
- Jean-Claude Louis, président du Comité Européen des Chevaux de Débardage et débardeur ;
- Yves Olivier, administrateur du Stud-Book CTA et attaleur ;
- Bernard Ridelle, attaleur professionnel.

4. Sélection des étalons arabes ou cob

Les éleveurs-demandeurs proposent des étalons améliorateurs.

Ceux-ci sont approuvés ou refusés par la Commission Officielle Arattel après présentation lors d'une épreuve Modèle et Allures.

Les étalons doivent répondre aux critères suivants :

- Admis à la monte publique au Stud-Book du Cheval Arabe ou au Stud-Book du Cheval Cob ;
- Taille minimum 1m60 ;
- Couleur bai, noir ou alezan ;
- Sain morphologiquement ;
- Bon port de tête ;
- Caractère : bien dans 'sa tête' ;
- Exempt de maladies génétiques ;
- Concourant ou ayant concouru en dressage et/ou en endurance pour les étalons arabes de préférence ;

- Concourant ou ayant concouru en attelage pour les étalons cobs de préférence.

La liste des étalons acceptés est disponible au Stud-Book du CTA.

Ces étalons seront revus 2 ans après la 1^{ère} acceptation.

Les frais de déplacement sont à charge de l'éleveur-demandeur.

Les étalons améliorateurs seront signalés dans le passeport des produits Arattel au moyen d'un soulignement de couleur rouge.

5. Sélection des juments CTA

Toutes les juments CTA proposées par les éleveurs-demandeurs sont acceptées.

6. Produits Arattel :

Les Arattel sont présentés dès l'âge d'1 an lors de l'Expertise Centrale d'Attelage en Modèle et Allures.

Ils doivent répondre aux critères suivants :

- Couleur bai, noir, alezan, rouan ou gris fer ;
- Bonne morphologie au niveau du dos et des aplombs ;
- Exempt de toutes maladies ;
- Bon déplacement (allures) ;
- Caractère : bien dans 'sa tête'.

7. Conditions d'admission des étalons Arattel :

Les étalons Arattel doivent se présenter à l'épreuve 'Modèle et Allures' à 2 ans pour être admis à la monte publique.

Ils seront classés en 1^{ère} catégorie s'ils réussissent l'épreuve 'Modèle et Allures' avec plus de 80% des points.

Ils seront classés en 2^{ème} catégorie s'ils réussissent l'épreuve 'Modèle et Allures' avec plus de 60% des points.

S'ils n'obtiennent pas les 60%, ils sont refusés à la monte publique pour l'année suivante.

Pour obtenir l'admission à partir de 3 ans, les étalons doivent participer et réussir :

- l'épreuve Modèle et Allures sous les mêmes conditions qu'un 2 ans ;
- l'épreuve de dressage en fonction du nombre de participation (1^{ère} ou 2^{ème} année de présentation) ;
- l'épreuve de maniabilité en fonction du nombre de participation (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année de présentation).

Pour l'admission à vie, les étalons doivent être présentés en Modèle et Allures jusqu'à l'âge de 7 ans minimum.

Pour obtenir la labellisation, les étalons doivent avoir participé et réussi 2 épreuves de dressage de difficulté croissante et 3 épreuves de maniabilité de difficulté croissante.

Ils seront classés en 1^{ère} catégorie s'ils réussissent l'épreuve 'Modèle et Allures' avec plus de 80%, les épreuves de Dressage et de Maniabilité avec plus de 60% chacune.

Ils seront classés en 2^{ème} catégorie s'ils réussissent l'épreuve 'Modèle et Allures' et les épreuves de Dressage et de Maniabilité avec plus de 60% chacune.

Les étalons Arattel ne réussissant pas les épreuves 'Modèle et Allures' et les épreuves attelées à partir de 3 ans sont refusés à la monte publique pour l'année suivante.

8. Conditions de labellisation des juments Arattel :

Pour obtenir la labellisation, les juments doivent avoir participé et réussi 2 épreuves de dressage de difficulté croissante et 3 épreuves de maniabilité de difficulté croissante.

Elles seront classées en 1^{ère} catégorie si elles réussissent l'épreuve 'Modèle et Allures' avec plus de 80%, les épreuves de Dressage et de Maniabilité avec plus de 60% chacune.

Elles seront classées en 2^{ème} catégorie si elles réussissent l'épreuve 'Modèle et Allures' et les épreuves de Dressage et de Maniabilité avec plus de 60% chacune.

9. Primes :

Les produits Arattel continuent de bénéficier de la prime de présence de 100€ à 1 et 2 ans à condition qu'ils aient réussi l'épreuve de 'Modèle et allures'.

10. Accouplement entre produits Arattel :

Les F1 Cob et Arabe et les F2 Arabe ne peuvent pas se reproduire entre eux.

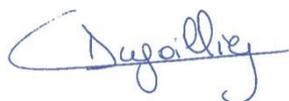
Les F2 Cob et les F3 Arabe peuvent se reproduire entre eux et avec des CTA purs.

Un croisement avec un étalon-améliorateur ne peut s'envisager qu'à partir de la 7^{ème} génération.

11. Addendum :

Ce protocole peut être revu au vu des résultats.

Approuvé par le Conseil d'Administration de l'ASBL Stud-Book «Le Cheval de Trait Ardennais»
à Libramont, le 09 juillet 2014



Cindy DUGAILLIEZ
Secrétaire du SB CTA



Michel ECTORS
Président SB CTA